DocuSign Envelope ID: 78BC5B02-D57D-404A-B699-C1B9ECBD33AA

CJ AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 rue Colonel Dumont 38000 GRENOBLE
522 046 069 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 21 JUIN 2024

PREMIERE DECISION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Claude JANUS de son mandat de Président de la Société, avec effet à l'issue des présentes décisions.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des actionnaires, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **La société YTHAK DEVELOPPEMENT**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 250.000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Colonel Dumont 38000 GRENOBLE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 833 279 771 RCS GRENOBLE,

Conformément aux stipulations statutaires, le Président représente la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstance au nom de la société.

Le Président ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président et ce, jusqu'à décision contraire de l'Actionnaire unique ou de la collectivité des actionnaires.

Toutefois, le Président aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation ou de déplacement engagés pour le compte de la Société, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat de Président.

La société YTHAK DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Pierre-Maxime REJOL, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président.

TROISIEME DECISION

DocuSign Envelope ID: 78BC5B02-D57D-404A-B699-C1B9ECBD33AA

La collectivité des actionnaires, après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés de la Société, approuve, article par article, les stipulations desdits statuts modifiés, puis ces derniers dans leur ensemble.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

_____

_____

Le présent extrait a été signé sous forme électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, notamment au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 23 juillet 2014 et des articles 1366 et suivants du Code civil.

Extrait certifié conforme par le Président
La société YTHAK DEVELOPEMENT
Représentée par Monsieur Pierre-Maxime REJOL
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"

DocuSigned by:
Pierre-Maxime REJOL
6E1CD11CE1754FC...